



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 28 mars 2013

Présidence

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs, utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux,
Cher public,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD est excusé pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Aude BRIAND, Louisa DIAZ, Madeleine LECHMANN, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Guy ANGÉLOZ, Daniel ANKEN, Julien BOURGNON, Laurent GABELLA, Thierry GABERELL, Bexhet HALIMI, Brian OOSTERHOFF, Jean-Claude PEREY, Thierry PIDOUX, Boris RICHARD, Bart WIND.

Membre absente :

Mme et M. les Conseillers Anne-Louise GILLIÉRON et Jeyashankar JEYARATNAM.

Membres présents	82
Membres excusés	16
Membres absents	2
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 7 FÉVRIER 2013**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 février 2013** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. DÉMISSION

En date du 19 février dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme il est en général d'usage de faire « l'historique » d'un Conseiller en partance, je me permettrais en fonction de la tribune qui m'est offerte par votre intermédiaire d'en profiter.

Arrivé dans le Nord vaudois en 1981, membre du comité cantonal du Groupement pour la Protection de l'Environnement (GPE), l'ancien nom des Verts, je me suis déplacé dans la deuxième ville du canton en 1991, et dès cette date, en fonction des élections, et quelques fois de ma position de « viennent-ensuite », j'ai côtoyé une grande partie d'entre vous, de gauche comme de droite. Mais force est de constater que les mentalités et les comportements ont changé de même que les débats.

Des coups de gueule, il y en a toujours eu, mais le respect était présent, lorsqu'une Conseillère ou un Conseiller intervenait, les membres du parti opposé se taisaient, même si l'écoute n'était pas toujours des plus extraordinaires.

Après une pause de 7 ans, j'ai repris le chemin de cette salle en 2010. Et là, à mon grand étonnement, j'ai eu l'impression de me retrouver dans la cours du collège Léon-Michaud, lieu où j'ai enseigné durant près de 20 ans. Des gamins se chamaillant pour des cacahuètes.

Chacun traitant les Conseillers du parti adverse avec un dédain et une suffisance, afin de montrer que l'orateur a lui les compétences, qu'il a fait des recherches aux archives et que les autres sont des nuls. Et lors des interventions des Conseillers comme de la Municipalité, on écoute ? Oui ! Oui, lorsque c'est un membre de son parti qui prend la parole, mais si c'est de l'autre côté de cette frontière centrale, alors non, on papote, on joue avec sa tablette. On n'en n'est pas encore à la version du sénat français, d'un sénateur qui lit tranquillement le journal durant l'intervention d'un ministre. Quoique, avec l'usage des tablettes, on ne sait ce qui est lu.

Vous me direz que j'exagère, mais de très peu, ayez quelque fois le courage de regarder la vidéo tournée lors de nos débats. C'est édifiant, de ceux qui discutent, de ceux qui tels des ruminants mâchonnent leur gomme à mâcher bouche ouverte, ce n'est pas très joli. Je me demande ce que doivent en penser les téléspectateurs, nos électeurs.

Et vous, Monsieur le Président, ça va, vous supportez cette vision particulière sur la salle des débats. J'admire votre calme et votre retenue de ne pas rire lors d'interventions de docteurs es bouchons ou autres spécialistes en ponts et chaussées ? Alors vous supportez ? Ou pas ? Non, il est préférable que vous ne répondiez pas.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous n'aurez plus à supporter mes commentaires, vous recevez ce jour ma démission du Conseil ainsi que de toutes les commissions dont j'ai l'honneur de faire partie.

Les raisons ? Ma diatribe qui précède mais principalement mon départ d'Yverdon. Je vous souhaite une bonne continuation politique, et de temps à autre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, lorsque vous papoterez avec votre voisin pendant qu'une élue ou un élu s'exprime, vous penserez peut être à moi.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Jean-Claude TÉTAZ.

M. Jean-Claude TÉTAZ a accédé à ce Conseil le 2 février 2012 pour le groupe des Verts, mais comme il l'a mentionné dans son courrier, il a déjà fait partie de cette assemblée à quatre précédentes occasions: pour quelques mois en 1993, puis en juin 1994, et de décembre 2002 à mai 2003 pour le compte du groupe Solidarité et Écologie, et enfin de septembre 2010 à juin 2012 pour le groupe des Verts. Il quitte ainsi le Conseil pour la 5^e fois, battant ainsi allégrement la performance de M. Samuel GURTNER.

Monsieur Jean-Claude TÉTAZ ayant décidé de prononcer lui-même son oraison funèbre, je vais

donc m'en abstenir – je rappelle tout de même ici que pendant son mandat, il a été président d'Yverdon-Sport FC.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Jean-Claude TÉTAZ pour son engagement réitéré au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions, notamment à plusieurs reprises à la Commission des finances et plus récemment à la Commission communale de recours. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Je profite également de répondre à la question que M. TÉTAZ m'a posée – où est la caméra ? : On fait aller, M. TÉTAZ, on fait aller.

4. ASSERMENTATION

La démission de M. Jean-Claude TÉTAZ laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Arif KRYEZI, premier des viennent-ensuite de la liste du parti des Verts, né en 1961 et domicilié à la rue de la Vilette 5 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jean-Claude TÉTAZ.

Je prie M. Arif KRYEZI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Arif KRYEZI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Pierre DESSEMONTET.

M. Arif KRYEZI : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience enrichissante et passionnante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès

Nous avons appris le décès, survenu hier, de M. Salvatore MORLEO, beau-père de Mme Christine MORLEO, secrétaire de notre Conseil, et grand-père de M. Bastien MORLEO, huissier de notre Conseil.

Au nom du Conseil Communal, je tiens à exprimer à Mme et M. MORLEO, ainsi qu'à leur famille, l'expression de mes plus sincères condoléances et veux les assurer de toute ma sympathie dans l'épreuve qu'ils traversent.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Absence de M. le
Municipal Jean-Daniel
CARRARD.*

Nous devons déplorer l'absence ce soir de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD, suite à une intervention chirurgicale bénigne mais nécessitant tout de même un ralentissement de ses activités pour quelques jours.

Au nom du Conseil Communal, et en mon nom propre, j'adresse à M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD mes meilleurs vœux de prompt rétablissement et me réjouis de le retrouver à sa

place lors de notre prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Changements à la tête
du parti S&E La gauche*

En date du 15 mars dernier, le Conseil communal a reçu un courriel lui demandant de vous faire part de changements à la tête du parti Solidarité et Écologie La Gauche.

Suite à son assemblée générale, deux nouveaux présidents ont été nommés. La présidence du groupe du Conseil communal sera assumée par M. Mathias HUMBERT à la place de Mme Martine FREY TAILLARD qui elle, a repris la présidence du parti à la place de Mme Rebecca SANTINI.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Invitation à l'assemblée
générale de l'Association
des Amis du Musée
D'Yverdon*

En date du 25 mars dernier, j'ai reçu un courrier des Amis du Musée d'Yverdon et région invitant tous les Conseillers communaux à leur assemblée générale qui aura lieu le lundi 29 avril 2013 à 19h30 à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains.

Elle sera suivie d'une conférence de M. Urs LEUZINGER, archéologue au service archéologique du Canton de Thurgovie, intitulée « Les toilettes, d'hier à aujourd'hui » et d'un verre de l'amitié, comme quoi le trash s'invite décidément dans tous les cénacles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démonstration des SEY
dans la salle attenante*

En arrivant ce soir, vous avez pu découvrir une installation d'information concernant l'éclairage public desservie par M. Jean-Marc SUTTERLET, du Services des Énergies, et destinée à illustrer le propos du préavis PR13.03PR concernant la participation de la ville au programme « ProKilowatt », que nous traiterons tout-à-l'heure. Cette installation a été faite sur demande de Mme la Municipale Gloria CAPT, à laquelle j'ai donc accédé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Sécurisation de la salle
des Débats - autorisation
de siéger.*

Lors d'une séance précédente, la Municipalité avait annoncé à notre Conseil que la salle des Débats présentait des problèmes de sécurité en cas d'évacuation. Suite à cette annonce, le Bureau a donc saisi le SDIS d'Yverdon-les-Bains afin d'obtenir une autorisation de siéger en l'état dans l'attente de l'achèvement des travaux de mise en conformité. Le SDIS s'est ensuite défilé sur la Municipalité, compétente en la matière s'agissant de bâtiments communaux – la boucle étant ainsi bouclée.

En date du 18 mars dernier, nous avons reçu le courrier suivant de la Municipalité :

Monsieur le Président,

La Municipalité a pris connaissance de la requête formulée auprès du Commandant BENAY, chef du service incendie et secours, en relation avec l'objet cité en titre.¹

Les informations qui vous ont été transmises le 7 février dernier évoquaient les adaptations nécessaires de la salle des Débats pour une mise en conformité en matière de protection contre l'incendie de locaux historiques.

Certaines d'entre elles pourront rapidement être mises en œuvre (signalisation, plan d'évacuation, instructions d'utilisation, ouverture d'une voie d'accès vers les salles de conférences attenantes). D'autres seront plus longues à instaurer dans la mesure où elles nécessitent des investissements plus conséquents (mobillier).

Un programme de mise en conformité permettra d'avoir réalisé les mesures techniques

nécessaires d'ici l'été.

Dans l'intervalle, la Municipalité confirme l'autorisation de siéger, aux conditions exprimées dans l'information susmentionnée, à savoir la limitation du nombre de personnes occupant la salle : à 120 (places assises) et à 200 (stationnant debout).

Suivent les salutations d'usage.

En conséquence et comme vous l'aurez certainement constaté, nous siégeons donc dans la salle des Débats.

¹ *Note du lecteur : à savoir l'autorisation de siéger à la salle des Débats.*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Retrait de préavis

En date du 14 mars dernier, le Conseil communal a reçu un courriel de la Municipalité l'informant qu'elle a décidé de retirer le préavis PR12.37PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'300'000.-- pour l'acquisition de la parcelle 2352 et des bâtiments sis sur cette dernière, avenue des Sports 5.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Non-traitement du
Préavis PR13.01PR*

Le PR13.01PR concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres n'a pas pu être inclus dans l'ordre du jour de ce soir, bien que la commission ait siégé et rendu ses conclusions dans les délais.

Les raisons en sont les suivantes. Le règlement joint au préavis ne contenait pas des articles nouvellement rédigés et expressément mentionnés dans le préavis, ce que la commission a reconnu, initiant un échange de correspondance assez nourri entre le premier membre de commission et le secrétariat du Conseil communal. Ce dernier, avec mon accord et celui des services de la Ville, a proposé de procéder par voie d'amendements au règlement, permettant de le corriger en séance afin de le faire correspondre à la version actuelle.

Dans le même temps, les services de la Ville ont renvoyé à tous les Conseillers communaux et municipaux, donc par inclusion, aux membres de la commission, la version du règlement qui aurait dû être annexée au préavis lui-même. Ceci a été interprété par la commission comme une correction du préavis, la commission décidant dès lors de ne pas proposer les amendements demandés par le secrétariat du Conseil. Par suite, le rapport de la commission ne correspondait pas au préavis tel que reçu. En conséquence, le bureau de votre Conseil a préféré repousser le traitement de ce préavis afin que la situation puisse être réglée.

Au-delà de ce cas précis, cela appelle de ma part le commentaire suivant. Sauf erreur, c'est la troisième fois depuis le mois de septembre 2012 qu'une telle situation se produit, et qu'une commission est obligée d'amender un préavis ou un règlement par suite de l'envoi de documents fautifs de la part des services de la Ville. Force est de constater que les remarques et protestations émises en séance lors des deux cas précédents sont restées sans effet.

J'adresse par conséquent une admonestation à la Municipalité concernant cette question, et lui enjoins d'accorder toute l'attention nécessaire afin que les documents soumis à notre Conseil soient contrôlés sérieusement avant envoi. J'encourage les commissions qui seraient confrontés dans le futur à de telles situations de demander à la Municipalité la correction et le nouvel envoi de l'ensemble du préavis touché. Le bureau de votre Conseil se penchera prochainement sur cette question, dans le but de préciser et d'explicitier les procédures à appliquer en cas de

réception d'un préavis techniquement fautif.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion conjointe de Mme la Conseillère Carmen TANNER et de M. le Conseiller Mathias HUMBERT
- Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
- Une Interpellation de M. le Conseiller François ARMADA
- Une Question de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN
- Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous prenons acte des communications municipales suivantes :

- CO13.02 concernant un crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la réalisation des six classes provisoires au Collège des 4 Marronniers ;
- CO13.03 concernant la demande d'un crédit d'investissement pour l'achat de nouveaux compteurs électriques d'un montant de Fr. 130'000.-- ;
- CO13.04 concernant le processus participatif pour le réaménagement de la Place d'Armes
- CO13.05 concernant des travaux urgents à entreprendre sur deux séries de collecteurs pour un montant de Fr. 475'000.--.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président vient de vous rappeler que nous avons retiré le préavis PR12.37PR concernant l'acquisition parcelle 2352 à l'avenue des Sports 5 et je souhaite, au nom de la Municipalité, apporter quelques explications complémentaires à celles qui ont paru dans la Presse.

Les raisons qui ont conduit la Municipalité à prendre cette décision sont d'ordre financier. Comme vous le savez, d'une manière générale, les perspectives sont, dans ce domaine, pour le moins incertaines. Comme vous pourrez vous-mêmes vous en rendre compte dans quelques temps, les comptes 2012 de la commune boucleront sur un résultat que l'on peut qualifier de satisfaisant. Par contre, nous assistons d'ores et déjà à une augmentation de la dette qui nous conduit à la plus grande prudence dans les investissements à consentir ces prochaines années.

Des événements récents ou circonstances nouvelles nous ont poussés à réexaminer certains projets :

- Premièrement, l'adoption par la population du projet de réalisation d'une route de contournement. Même si aujourd'hui, les chiffres exacts ne sont pas encore connus, la dépense que ce projet va engendrer se chiffre à plusieurs millions, voir plusieurs dizaines de millions, et surtout, va déboucher sur une révision du plan des investissements, afin de revoir

*Retrait du préavis
PR12.37PR – acquisition
parcelle 2352 – Sports 5*

la priorisation de ces derniers.

- Deuxièmement, l'abandon par le TCS de son projet de reprise du camping. Comme annoncé, cela va nous obliger à investir un montant de l'ordre de 1.5 million dès la fin de cette année, montant non prévu au plan des investissements.
- Troisièmement, la construction d'un nouveau collège secondaire. Dans le plan des investissements est prévu un montant de l'ordre de 50 millions. Or, les études conduites récemment montrent que ce chiffre sera plus proche des 60 millions. Des comparaisons avec d'autres projets de taille similaire ailleurs dans le canton (à Vevey, à Renens) montrent que, malheureusement, ce chiffre est plus proche de la réalité.
- En quatrième lieu, l'état de nombreuses infrastructures souterraines va également nécessiter une accélération de leur renouvellement.
- Enfin, l'augmentation du report de charges du canton vers les communes, constitue également un motif supplémentaire d'inquiétude.

L'une des conséquences a donc été de renoncer à l'achat de l'ancien bâtiment Décoppet, dont l'emplacement est certes stratégique, mais ne présente pas un caractère absolument indispensable. Cet investissement est sinon abandonné, du moins reporté à des temps meilleurs.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication.

J'en ai une deuxième :

*Grand Hôtel des Bains et
du Centre thermal.*

Conformément à la décision de votre Conseil du 1er novembre 2012, la Municipalité souhaite vous tenir informés de l'évolution des démarches concernant l'avenir du Grand Hôtel des Bains et du Centre thermal.

Suite à l'adoption des préavis PR12.23PR et PR12.24PR le 4 octobre dernier, les Conseils d'administration ont, conformément aux engagements pris, été entièrement restructurés et renouvelés. Cinq nouveaux administrateurs ont été désignés lors d'assemblées générales extraordinaires tenues le 9 novembre dernier. Ce sont : MM. BRAUNSCHWEIG (économiste et architecte, président), HODARI (professeur à l'Ecole hôtelière, vice-président du Conseil d'administration de Grand Hôtel des Bains SA), FEHR (ancien directeur des Bains de Schinznach, vice-président de Cité des Bains SA), Mme CAPT, municipale, et votre serviteur.

Les mêmes personnes sont donc membres des deux Conseils d'administration. Cette organisation découle de la volonté de l'actionnaire majoritaire d'opérer un rapprochement entre les deux établissements, rapprochement souhaité depuis de nombreuses années, mais jamais véritablement entré dans les faits.

Durant leurs premiers mois d'activité, les tâches des deux Conseils d'administration, qui se sont réunis à 8 reprises depuis le mois de décembre, ont été les suivantes :

1. **Prise de connaissance des deux établissements** : sur la base de l'ensemble des documents à disposition et des rapports d'audit commandés en 2012 par la Municipalité, ainsi que de plusieurs entrevues avec les directions, les membres des CA ont analysé dans le détail les différents aspects de la gestion de l'hôtel et du centre thermal. Un accent particulier a été porté à leur situation financière, sur l'état des bâtiments, aux différents projets en cours, tant de rénovation ou d'entretien lourd que de développement de l'activité. Cette étape était indispensable à une compréhension fine des deux établissements.
2. **Prise de contact avec les partenaires** : sans attendre, les trois administrateurs spécialistes ont rencontré les acteurs actuels et les partenaires potentiels, à savoir en particulier des représentants de la banque et de repreneurs éventuels. Le but étant de trouver des solutions immédiates en ce qui concerne les dettes et leur remboursement, d'une part, et, d'autre part, de mesurer l'intérêt réel pour la reprise des établissements par des tiers.
3. **Analyse de la structure des deux sociétés et du foncier** : afin de préparer la phase de

recherche de partenaires ou la vente, une réflexion a été lancée concernant ces deux aspects. La position de l'Association médicale du centre thermal (AMCT) est également en cours d'évaluation.

4. **Mesures à court terme** : le maintien de l'activité des deux établissements est un souci permanent des CA. En particulier, la question des liquidités est prise très au sérieux, de manière à s'assurer de la continuité de l'exploitation. Des mesures de rationalisation sont en cours d'évaluation. Des décisions à ce sujet seront prises très prochainement.
5. **Mesures à moyen et long terme** : les CA sont également attentifs au fait que les négociations en vue de la vente et/ou de la reprise d'exploitation par des tiers pourraient être plus longues qu'imaginé, voire, dans un premier temps, ne pas aboutir. Même si les signaux sont plutôt favorables, on ne peut en effet à ce stade exclure ce risque. Des réflexions sont donc également menées pour identifier si des scénarios alternatifs existent, et dans l'affirmative, lesquels.
6. **Mandats** : les CA ont enfin décidé de se faire appuyer par des mandataires externes pour la recherche de solutions à long terme ainsi que pour évaluer certains aspects de la gestion actuelle des deux établissements.

En conclusion, on peut dire que ces premiers mois de travail ont été mis à profit pour :

- assimiler l'ensemble des données relatives au Grand Hôtel et au Centre thermal, les analyser et dégager les premières pistes d'amélioration;
- lancer les démarches en vue de la recherche de partenaires ou de la vente des deux établissements;
- s'assurer de la continuité de l'exploitation à court terme.

En ce qui concerne le planning, l'objectif reste d'être en mesure de proposer des solutions pour le long terme d'ici à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication, et ne manquera pas de vous tenir informés de la suite des démarches entreprises dans le respect des décisions prises par votre Conseil.

**7. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS.**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Suite à la démission de M. Jean-Claude TÉTAZ du Conseil communal, la Commission communal de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous proposer comme membre M. Robin DELISLE.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Merci Mme la Conseillère. Y-a-t'il une autre candidature ? Cela ne semble pas être le cas. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de procéder par voie de main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Robin DELISLE est élu** membre à la Commission communale de recours.

M. Robin DELISLE je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au

sein de cette dernière.

**8. PRÉAVIS
N° PR13.02PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 510'000.-- POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION ET DE RENFORCEMENT DE LA ROUTE DE POMY « EN CALAMIN » - ÉTAPE 2.

☐ M. PIERRE CHERBUIN, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Martine FREY TAILLARD, Aline GYGAX NOBS, Pierre CHERBUIN, Philippe GUIGNARD, Marc NICODET, Roland VILLARD. M Philipp MÜLLER était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre CHERBUIN donne lecture de quelques éléments ainsi que des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

J'ai le plaisir de vous dire que la commission a été extrêmement satisfaite de la qualité du préavis présenté et que les quelques renseignements manquants ont été obtenus rapidement, dans les délais, de manière exhaustive. Ceci, en contrepoint, M. le Président, de l'admonestation que vous venez de prononcer.

Je citerais cependant quelques éléments qui figure dans le rapport : « *Les tracés de mobilité douce, dans ce secteur concerné, ne solliciteront pas l'axe sur lequel les travaux vont s'exécuter, mais celui de Calamin par le chemin de Maison Blanche* ». Donc la mise en site propre de ces itinéraires et la coordination des flux seront ainsi réalisables sans difficulté. C'était un des éléments que j'ai repêché auprès du service concerné.

Une pré-conclusion : aucune alternative ne se présente, qui permettrait de résoudre les problèmes posés à moindres frais sauf à laisser la situation se dégrader et voir ainsi se péjorer la sécurité du trafic.

Suivent les conclusions.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.02PR est accepté à l'unanimité.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux stabilisation et de renforcement de la chaussée de la route de Pomy « En Calamin » ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 510'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1416 «Route de Pomy_En Calamin_étape 2» et amortie en 30 ans au plus.

9. PRÉAVIS
N° PR13.03PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 750'000.-- POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME « PROKILOWATT » ET L'INSTALLATION DE 500 LUMINAIRES LED.

 **MME MARTINE FREY TAILLARD, RAPPOTRICE.**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Anilda DEWARRAT, Martine FREY TAILLARD, Maximilien BERNHARD, Steves BUCHS, Daniel BURDET, Olivier DI PRINZIO, Nicola SCHIRINZI et Giancarlo VALCESCHINI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Martine FREY TAILLARD donne lecture du vœu ainsi que des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Le préavis en discussion montre bien les avantages et l'intérêt de 500 luminaires LED en termes d'économie d'énergie. Dans son rapport, la commission nous rappelle que cette installation contribue également de façon importante à la réduction de la pollution lumineuse, que les astronomes et les amoureux de la nuit apprécieront. Ceux qui, en particulier, par temps clair, ont admiré notre ville depuis les hauteurs du Jura, savent à quel point la luminosité est intense, voir démesurée.

D'autre part, la réduction de cette pollution lumineuse réjouit bien sûr tous ces gens, mais elle est aussi très utile pour réduire les effets sur la faune qui se trouve désorientée par la multitude des points brillants à travers la nuit. Donc, un éclairage public bien pensé, dans son installation, améliore la qualité de la vie en ville, ce que chacun apprécie.

Le groupe des Verts souhaite donc que dans de prochains préavis concernant le renouvellement de l'éclairage public, soient également explicités ces éléments et pas seulement l'aspect évidemment bienvenu des économies d'énergie.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.03PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer au programme de la Confédération « ProKilowatt » en procédant au remplacement de 500 lampes par un éclairage LED.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 750'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4015 « Prokilowatt_lampes LED » et amortie en 20 ans au plus.

**10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

10.1

Une Motion conjointe de Mme la Conseillère Carmen TANNER et de M. le Conseiller Mathias HUMBERT.

Présentée au Conseil de mai.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Retrait PR12.37PR.)

Je voudrais revenir ici sur le retrait du préavis PR12.37PR au sujet duquel nous avons eu une communication municipale tout à l'heure.

Tout d'abord pour dire que je l'ai néanmoins appris avec étonnement et personnellement au travers de l'article, paru dans La Région, et je crois ne pas être le seul à ne pas avoir reçu vraisemblablement le mail qui a aurait été adressé à l'ensemble des Conseillers, en tout les cas, nous sommes plusieurs, je l'ai vérifié dans cette salle, alors soit on ne lit pas suffisamment nos mails, c'est une possibilité ou effectivement, il n'est jamais arrivé. Enfin, personnellement, je l'ai appris au travers de la Presse.

Je comprends bien que l'on doive faire des choix parfois difficiles en termes d'investissements, cela me pose effectivement quand même quelques questions et j'imagine par ailleurs, ne pas être le seul à me poser des questions.

Hormis l'aspect de l'information qui reste encore un point en suspens, ici, on avait un préavis qui nous amenait une demande d'investissement sur une parcelle qu'on nous décrivait comme étant stratégique. Dès lors, on se devait de l'acquérir vu la zone dans laquelle elle se situait et puis, finalement cette parcelle et bien, elle s'autofinçait. Alors bien sûr qu'il y avait lieu de trouver le financement de 5,3 millions, c'est bien évident, il fallait bien trouver les fonds pour acheter cette parcelle, mais néanmoins, on n'achetait pas une parcelle sur laquelle on avait zéro rendement, respectivement que des coûts, ici, on avait une rentabilité de l'ordre de 8%.

Alors, j'ai bien entendu, encore une fois, les explications qui nous ont été données tout à l'heure, mais je me pose néanmoins la question : est-ce que d'autres préavis vont subir le même traitement ? Est-ce que finalement, on serait dans une situation où on n'aurait pas suffisamment anticipé un certain nombre d'éléments à venir ?

Il a été fait référence avant, au coût lié à la route de contournement, le préavis date du 12 novembre dernier, on était déjà bien avancé au niveau de la procédure de consultation, puisque la votation s'est faite une quinzaine de jours après, donc effectivement, je me pose réellement cette question de l'anticipation respectivement, est-ce qu'encore une fois, d'autres préavis, sur des montants, sur des sujets x ou y vont subir ce même sort ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Subir le même sort, non, parce qu'il se trouve que ce préavis avait été déposé et que nous avons dû le retirer, donc c'est un cas particulier puisque maintenant nous n'avons pas trop de préavis en cours qui devraient être retirés pour les raisons que j'ai évoquées dans ma communication de tout à l'heure.

Par contre, ce que nous avons toujours dit et ce qui est certain, c'est qu'il va y avoir un travail de fond à faire sur le plan des investissements, travail que nous faisons chaque année d'ailleurs pour recalculer les choses, les recalibrer en fonction de l'évolution de la situation, en fonction aussi des investissements qui sont effectivement réalisés. On sait qu'on est toujours un peu ou voire largement en dessous des investissements prévus et donc chaque année, nous remettons l'ouvrage sur le métier.

Aujourd'hui, nous avons, je les ai signalés, ces événements ou ces éléments nouveaux qui nous contraignent à être beaucoup plus stricts dans les dépenses que nous faisons et nous prenons nos responsabilités de ce point de vue-là pour éviter que la dette n'augmente trop et qu'elle n'atteigne le plafond d'investissement. Je vous rappelle que nous avons un plafond qui est fixé par le Conseil communal et approuvé par le Conseil d'État.

Cela dit, pour revenir sur Sports 5, évidemment, c'est le problème de la dette qui nous inquiète, ce n'est pas le problème de la rentabilité de cet investissement, même si cette rentabilité de 8% que vous évoquez, que nous avons effectivement aussi indiqué dans le préavis parce que c'est un argument qui militait en faveur de cet investissement, et bien, cette rentabilité doit être aussi relativisée en fonction des travaux qui doivent être menés. Mais l'objectif évidemment pour une collectivité comme la nôtre, n'est pas de s'assurer de la rentabilité d'un investissement mais surtout d'investir pour le bien de la collectivité.

Voilà ce que je peux vous dire, c'est que le nouveau plan d'investissements qui sortira cet automne puisque vous avez la version de l'année passée, sera sans doute passablement chamboulé ou modifié en fonction de l'évolution des réflexions et de la situation de cette année.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

En l'état, je vous remercie pour cette réponse, M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

Une Interpellation de M. le Conseiller François ARMADA (Courrier d'entreprises yverdonnoises au sujet de leur développement territorial.)

Mon interpellation porte sur un courrier adressé la Municipalité en date du 22 mars courant par un groupement d'entreprises yverdonnoises.

C'est en tant que membre de la Commission immobilière que j'ai été mis en copie dudit courrier.

Je me permets ce soir de revenir sur les demandes de ces entreprises établies sur le territoire de notre commune, car j'estime que la préoccupation de ces dernières mérite toute notre attention.

Tout d'abord, je tiens à relever que la Municipalité se plaît à évoquer les développements futurs de notre ville dans le cadre des différents projets qu'elle entreprend (développement de nouveaux quartiers, projets de nouvelles infrastructures administratives et scolaires, réaménagement urbains AggloY, etc...) et ne pouvons que nous en réjouir.

Il est du devoir de notre Municipalité de tout mettre en œuvre pour que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse et intelligente en prenant en compte les besoins de la ville et de ses occupants, afin que cette dernière reste attractive (qualité de vie, proximité des commerces, offre culturelle, développement économique, etc...)

Pour revenir au sujet qui nous occupe, les 7 entreprises signataires du courrier évoqué précédemment sont confrontées elles aussi à un problème de développement qui se traduit par un manque cruel de terrains sur notre commune pour permettre cette croissance.

C'est à plusieurs reprises qu'elles se sont adressées à divers membres de notre administration allant de M. le Syndic jusqu'à l'architecte de la ville en passant par Mme la Municipale de l'urbanisme et des bâtiments pour trouver des solutions, sans que cela ne débouche sur une issue réaliste à relativement court terme.

Dans leur courrier du 22 mars, les 7 entreprises demandent à la Municipalité de se prononcer de manière formelle en ce qui concerne les terrains Flexcell, propriété de la ville, respectivement les parcelles 5472 et 502 affectées en zone d'activités.

D'autre part, je me permets de revenir sur les discussions qui ont occupé ce Conseil lors de la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'une partie de ces terrains (PR10.45PR) en décembre 2010. En reprenant le PV de cette séance, la Municipalité avait assuré le Conseil sur le fait qu'elle réserverait ces surfaces pour répondre à un manque de terrains disponibles en zone d'activité et que celle-ci envisageait d'en faire quelque chose à brève échéance.

Dès lors, j'invite la Municipalité à rapidement définir le développement envisagé pour les deux parcelles évoquées ci-dessus en tenant compte des besoins nécessaires à l'essor de l'activité économique yverdonnoise. La commune se doit de rapidement offrir des débouchés de développement à des entreprises établies sur son territoire permettant ainsi de garantir des emplois, des rentrées fiscales et le maintien d'un tissu économique yverdonnois.

De plus, je souhaiterais savoir ce que la Municipalité compte entreprendre vis-à-vis des 7 entreprises et dans quel laps de temps ?

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement qui est munie des 5 signatures réglementaires. Je me tourne vers la Municipalité.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

La lettre à laquelle vous faites référence, M. le Conseiller, fait suite à une série de rencontres que nous avons eues avec les entreprises en question, que nous avons eu, M. le Syndic et moi-

même puis ensuite qui ont eu lieu régulièrement avec l'architecte de la ville. Je vous parle de ces rencontres sans vous donner trop de détails, mais je vous en parle quand même parce qu'il me semble important de préciser ici que les questions posées par ces entreprises et puis les problèmes qui se posent à elles en termes de recherche de terrains ont été pris très au sérieux. Elles ont été pris au sérieux parce que ces demandes, on en a souvent de la part d'autres entreprises aussi et parce que nous savons depuis un certain temps déjà que des zones d'activités manquent à Yverdon pour ce qui est en tout cas de l'artisanat et de l'industrie.

C'est un problème qui est identifié depuis un certain temps déjà et sur lequel nous travaillons activement, notamment lorsque nous faisons de nouvelles planifications du type Coteau Est, du type Les Parties où nous prévoyons à chaque fois sur une partie de ces territoires, le développement de zones d'activités dans la mesure où cette mixité est envisageable à proximité de logement.

Donc, c'est un problème qui est pris au sérieux de manière globale pour l'ensemble des questions des zones d'activités et plus précisément avec ces entreprises-là et c'est là qu'intervient la question qu'elles relèvent concernant ces deux parcelles Flexcell.

Ces deux parcelles sont intéressantes à Yverdon, parce que c'est le dernier terrain d'une certaine taille que nous avons à disposition sans avoir besoin de légalisation d'autres types d'affectation du type Coteau Est ou autres, puisque elles sont constructibles.

Simplement, on s'est penché sur ces parcelles et puis, sachant leur situation à proximité de la route de Ste-Croix, c'est à dire, entrée de ville, nous nous sommes dit que malheureusement pour ces entreprises, en tout les cas malheureusement à court terme, il serait extrêmement dommage de ne pas mener un plan de quartier à cet endroit-là, sachant que les densités actuelles sont moyennement intéressantes et qu'il serait beaucoup plus intéressant et pour la commune et pour les entreprises qui pourraient s'intéresser à ces terrains, que nous puissions mettre à disposition des entreprises une plus grande surface, un plus grand potentiel de droit à bâtir.

S'agissant des dernières parcelles qui nous restent actuellement, ce serait vraiment gaspiller ce territoire rare que d'imaginer le vendre immédiatement avec une densité basse alors qu'on pourrait le faire ultérieurement avec une densité plus importante, sans parler que c'est à l'entrée de ville, qu'il y a des éléments qualitatifs à mon avis qui doivent être apportés à ces zones aussi. Entrées de ville, que ce soit Sud ou Nord de la ville d'Yverdon, elles ne sont pas évidentes urbanistiquement parlant, elles ne sont pas trop homogènes, elles ne sont pas très accueillantes, je pense qu'il y a un travail aussi à mener sous cet angle-là.

Nous sommes en contact avec les entreprises que vous mentionnez depuis un certain temps, nous restons en contact avec elles, nous cherchons des solutions avec elles. Ce sont des solutions qui ne pourront malheureusement pas répondre à leurs attentes demain, mais peut être après demain avec par exemple, des planifications comme celle de Coteau Est dont les terrains permettraient à l'évidence de répondre à leurs envies.

M. le Conseiller François ARMADA :

Merci Mme la Municipale de vos réponses.

Je suis quand même dubitatif, parce que la parcelle s'est achetée en décembre 2010, la Municipalité avait assuré qu'elle voulait traiter rapidement ce dossier, et là, nous sommes en 2013 et apparemment il n'y a rien qui s'est profilé sur cette parcelle-là.

D'autre part, je comprends bien qu'il y ait des enjeux importants aux entrées de la ville d'Yverdon, comme vous l'avez dit. Cependant, à mon avis, il y a aussi des enjeux importants avec le tissu économique régional et ces gens-là, s'ils ne trouvent pas de place pour s'établir sur notre commune, ils iront voir ailleurs. Ils ont déjà des propositions d'autres communes et je pense que cela serait aussi dommageable pour la ville d'Yverdon autant que de louer peut-être une

densification quoi que, je pense que ça pourrait se discuter et qu'ils seraient ouverts à des choses dans ce sens-là.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'ai quand même quelque chose qui m'interpelle dans votre réponse, c'est que d'une part, vous dites que vous voulez densifier cette partie-là. Comme l'a dit mon collègue ARMADA, il y a absolument rien qui a été fait depuis qu'on a acquis cette parcelle, donc ça fait quand même deux ans et demi qu'on est en attente, que rien ne se passe.

Et puis, je n'ai pas l'impression aujourd'hui que ce soit la demande de ces entreprises, que d'avoir des terrains qui soient plus densifiés. Ces entreprises ont un besoin urgent, immédiat de terrains pour éviter justement qu'elles ne quittent le territoire communal. Donc, j'ai de la peine à comprendre comment, dans notre politique, on peut être attentiste, ne rien faire et puis ne pas répondre à des demandes qui sont faites. C'est vraiment quelque chose qui pour moi, est absolument incompréhensible alors que nous avons eu, lors de l'achat de ces parcelles, la garantie que nous les vendrions rapidement, si nous en avons la demande !

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Il y a une opportunité à saisir, M. ARMADA, dès ce soir, puisqu'on vient d'apprendre que l'avenue des Sports 5 ne serait pas reprise par la commune et que je crois que là, il y a une opportunité à saisir au vue des terrains à disposition.

Par contre, il y a une autre chose dont il faut tenir compte, c'est qu'on n'a pas beaucoup de terrains sur le territoire communal. C'est peut être le moment de se poser la question, comme l'a dit Mme la Municipale, de redéfinir des priorités pour la commune et puis de garder des réserves pour le bien de la population par rapport à des besoins privés maintenant, qu'on pourrait peut-être satisfaire dans d'autres secteurs de la commune.

M. le Conseiller François ARMADA :

Je comprends bien ce que vous dites, M. KERNEN. La problématique, c'est que ces entreprises, cela fait un moment qu'elles cherchent des terrains et là, l'opportunité qui se présente à elles et qui serait la plus rapidement réalisable, c'est celle-ci.

On sait pertinemment que des terrains comme vous évoquez, à l'avenue des Sports 5, il y a des procédures à mettre en place et cela prendra du temps, au même titre que Coteau Est. Coteau Est, il ne faut pas imaginer y construire dans les deux, trois prochaines années, on verra, des infrastructures là-bas et de permettre à ces entreprises d'y aller.

D'autre part, dans le courrier qu'elles ont adressé, à la Municipalité, elles ont évoqués aussi leur positionnement par rapport à ce que vous leur proposez sur Coteau Est. Maintenant, toutes ces choses, je ne sais pas dans quelle mesure, vous les prenez en compte. A mon avis, l'important, c'est de pouvoir offrir à ces gens des solutions rapides.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vous rejoins, M. KERNEN. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense même qu'il y a deux opportunités à saisir.

Il y a une opportunité aujourd'hui pour la ville de vendre une parcelle, ça veut dire finalement de se désendetter un petit peu sur la vente d'une parcelle et puis de pouvoir acquérir la parcelle de l'avenue des Sports 5, puisque c'est ce que nous voulions du départ. Aujourd'hui, on ne le fait pas pour des questions financières, alors que nous gardons une parcelle que nous pourrions vendre pour dégager de l'argent. Donc, je suis d'accord avec vous, il y a une opportunité et à mon avis, il y en a même deux.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

J'ai de la peine à comprendre cette intervention. Alors, effectivement, il est juste, j'abonde dans votre sens, il est nécessaire de trouver des terrains pour ces entreprises qui en recherchent depuis un certain temps. Cela passe, Mme la Municipale l'a rappelé, par un soutien actif aux différents projets qui sont en cours. Il faut vraiment tout mettre en œuvre pour que les projets que sont le Coteau Est et que sont les Parties, puissent se réaliser, éviter de mettre des bâtons dans les roues systématiquement pour que ces projets puissent se réaliser de façon rapide et efficace.

Je crois qu'on ne peut pas blâmer la Municipalité de ne pas répondre, de ne pas être capable de donner une réponse plus précise alors qu'un courrier a été envoyé une semaine précédemment. Là on est à la limite de la cogestion. Je crois que, la Municipalité, elle l'a rappelé, la vocation à l'avenue de Grandson n'est pas d'accueillir des activités industrielles à moyen et long termes, pour les raisons évoquées tout à l'heure. C'est une entrée de ville qui mérite des densités élevées, peut-être des activités administratives, des logements qui permettraient parallèlement de justifier l'augmentation des fréquences des transports collectifs et ce ne sont pas des activités industrielles qui doivent se développer sur cette avenue de Grandson. Alors, il est important, effectivement de trouver des surfaces très rapidement pour ces activités industrielles, nous avons cité l'exemple des Parties et du Coteau Est.

Et moi, j'engage la Municipalité à mettre tout en œuvre pour que ces projets puissent se développer rapidement. J'invite aussi ce Conseil à tout mettre en œuvre pour que ces projets puissent se réaliser en bonne entente et de façon efficace et rapide.

M. le Conseiller François ARMADA :

Oui, M. VENIZELOS, je comprends bien ce que vous dites.

D'autre part, ce n'est pas une procédure qui est habituelle, excusez-moi de vous le dire. La Commission des affaires immobilières, pour qu'elle soit informée de ce genre de chose et au vu de ce qu'il y a dans ce courrier, que vous avez reçu d'ailleurs, moi, j'ai un peu l'impression que c'est le courrier du désespoir pour faire bouger les choses.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Il y a quelque chose que je n'ai pas tout à fait compris dans votre intervention, M. VENIZELOS. J'ai entendu tout à l'heure Mme la Municipale nous dire qu'elle pensait densifier cette zone-là, ce quartier-là puis maintenant, vous venez nous dire qu'il ne faut pas faire des zones artisanales là-bas. Donc, il y a quelque chose que je ne comprends pas entre les deux, il y a manifestement quelque chose que je n'ai pas bien compris.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je veux volontiers préciser mon propos. Une activité industrielle a besoin d'une surface relativement étendue pour permettre à son activité de se développer et peut difficilement envisager d'empiler les étages sur son bâtiment étant donné les besoins logistiques, les besoins en élévateurs, etc. qui sont liés à ce type d'activité. Donc, généralement, en tout les cas en aménagement du territoire partout en Suisse, voir en Europe, c'est comme cela que ça fonctionne. Les zones industrielles ou les zones artisanales sont peu denses pour permettre à ces activités de se développer et au contraire, des secteurs comme l'avenue de Grandson qui ont un potentiel de densification et de développement important sont fait pour accueillir des logements et des activités administratives, des activités tertiaires.

Donc, encore une fois, j'abonde dans votre sens, il est très important de conserver un tissu industriel sur le territoire yverdonnois. Il ne faut pas privilégier uniquement les activités tertiaires, c'est important qu'on trouve des espaces pour ces entreprises, mais à mon sens, c'est aussi le rôle des collectivités publiques et d'une municipalité de voir à plus long terme et d'imaginer le développement du territoire et sur cet axe, manifestement, ce sont des densités plus élevées,

donc des activités administratives plutôt que des activités industrielles qui doivent se développer.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Le débat est intéressant. J'aimerais juste replacer le contexte de ce terrain et de l'acquisition que nous avons faite il y a de cela, deux ans.

C'est un terrain que nous destinons, nous l'avons dit dans le préavis et nous le maintenons, nous le répétons aujourd'hui, à des activités de type tertiaires, de type artisanales. Ce qui manque aujourd'hui, ce ne sont pas des surfaces tertiaires, ce sont surtout des surfaces artisanales et industrielles et c'est pour cela que nous devons absolument trouver des solutions pour maintenant, pour le futur proche et pour un avenir plus lointain.

Nous avons des discussions, j'en ai encore eue la semaine dernière avec M. BUCHILLIER de l'ADNV, pour évoquer cette problématique des zones d'activités artisanales et industrielles qui commencent à faire cruellement défaut dans l'agglomération yverdonnoise de manière générale. Donc, on cherche des pistes, des solutions, on en a à plus long terme. On devrait pouvoir un peu débloquer la situation.

En ce qui concerne le court terme, et pour en venir au problème qui est posé par ces entreprises qui souhaitent trouver des terrains à Yverdon-les-Bains, eh bien, effectivement, les possibilités sont très limitées, mais nous en avons quand même. Dans les discussions que nous avons eues et que j'ai eues il y a de cela quelques mois déjà, M. le Conseiller ARMADA, eh bien, nous avons évoqué d'autres pistes qui se situent dans des zones légalisées, dans des terrains qui peuvent être, peut-être, mis à disposition à court terme ou à très moyen terme, mais on est pas dans des cinq, dix ans, mais plutôt dans les une année ou deux ans, les entreprises ont refusé ces offres ou ne sont pas allées voir les propriétaires concernés, parce qu'elles souhaitaient un autre terrain plus emblématique. Alors évidemment, l'ancien terrain de Flexcell attire les convoitises parce que c'est un terrain extrêmement bien situé et nous aurions déjà pu, M. le Conseiller VIQUERAT, le vendre plusieurs fois, parce qu'évidemment, des terrains comme cela, situés aux portes de la ville, dans un secteur aussi stratégique, eh bien, il n'y en a plus beaucoup, et c'est effectivement probablement le dernier.

Mais la Municipalité ne souhaite pas se précipiter sur ces possibilités parce que, justement, nous devons voir le long terme, nous devons voir d'abord une question de localisation d'activités, Mme le Municipale a évoqué la question de la densification, c'est indispensable. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir des zones d'activités, des zones résidentielles également, de faible densité ou de moyenne densité. Il faut que nous élevions cette densité et pour le long terme, pas seulement pour notre génération, mais pour les générations futures.

Donc, ne pas se précipiter sur les demandes qui sont faites aujourd'hui, mais envisager l'avenir. Nous avons affaire ici, encore une fois, à un secteur stratégique qui mérite un traitement tout à fait particulier, nous n'aimerions pas un deuxième Pré Neuf de l'autre côté de la rue, simplement parce que nous avons des demandes et qu'il faut y répondre aujourd'hui.

M. le Conseiller KERNEN a évoqué l'avenue des Sports 5. Je ne pense pas M. le Conseiller, que ce soit une bonne idée, simplement parce que l'affectation ne permettrait pas, ni l'affectation actuelle, ni l'affectation future, d'y installer des entreprises telles que celles-là puisque l'affectation qui est prévue dans le plan directeur Gare-Lac est celle d'une zone en conformité avec les affectations qui se situent autour, donc une zone de loisirs.

Maintenant, vous avez dit, M. le Conseiller ARMADA que c'était un procédé inhabituel. Oui, c'est inhabituel que des sociétés, elles étaient quatre au départ, je crois que sur la lettre il y en a sept maintenant, donc on n'a pas tout à fait le même niveau d'information, on découvre des choses, nous aussi, s'adressent à une commission du Conseil communal pour essayer d'obtenir gain de cause, pour mettre la pression sur les autorités. Nous travaillons avec ces sociétés, comme je l'ai dit, nous leur avons fait d'autres propositions ou évoqué d'autres pistes qu'elles n'ont pas retenues jusqu'à ce jour, mais nous continuons à discuter et je ne crois pas que ce soit sous la

pression que nous arriverons à trouver la meilleure des solutions possibles.

Maintenant une dernière chose concernant les délais, entre le moment où nous avons acquis cette parcelle et aujourd'hui. Vous dites que cela fait longtemps que nous l'avons acquise, tout est relatif, M. le Conseiller. Deux ans et demi ce n'est quand même pas grand chose, et vous savez, vous connaissez vous, mieux que personne ici dans cette salle, le nombre de dossiers sur lesquels nous travaillons en parallèle actuellement, pour le développement de cette ville, pour contenir, pour aménager, pour accompagner le développement de cette ville. Donc, on ne peut pas mettre tous les chantiers sur le même métier, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, mais nous faisons notre possible pour répondre au mieux aux demandes qui nous sont soumises. Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vous remercie M. le Syndic pour votre intervention. J'avais dit en 2010 que j'étais pleinement rassuré par la réponse de la Municipalité et ce soir, je le suis un peu moins. Je constate que mon collègue VALCESCHINI avait raison, lors d'un précédent Conseil, à savoir que les belles promesses valent que pour ceux qui les entendent, j'ai bien compris !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

Une Question de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN (Plan général d'affectation.)

Je serais bref et court. Mes préopinants ont traité pratiquement la matière de la question que je voulais soumettre à la sagacité de votre assemblée.

Il m'apparaît cependant - et ce ne sera pas une question, mais une simple remarque, permettez-moi de vous l'infliger - que la planification directrice au niveau communal ainsi que sa concrétisation opérationnelle à savoir le plan d'affectation communal date, tout le monde je crois peut le reconnaître. La discussion de ce soir me prouve qu'une seule chose, c'est qu'il date vraiment beaucoup et je me réfère à la motion déposée en son temps par l'une d'entre nous qui demandait à la Municipalité, avec l'appui du Conseil, d'envisager cette réactualisation de sa planification dans les meilleurs délais. Je vous remercie de votre attention, je n'ai pas de question et je ne demande pas de réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (État du réseau routier yverdonnois.)

Les Yverdonnois seront contraints, d'ici peu, de s'équiper de véhicules tout terrain (4X4 et VTT) pour traverser notre centre ville, si la situation perdure.

En juin 2011, le Conseil communal accepte le préavis PR11.09PR concernant un crédit d'étude de Fr. 550'000.-- pour la gestion du patrimoine routier d'Yverdon. La conclusion de la commission d'alors est qu'un outil de gestion est indispensable pour l'entretien efficace du réseau routier.

Projet, qui selon le préavis PR12.21PR concernant un crédit d'investissement de Fr. 583'000.-- pour l'entretien, la réfection et l'amélioration en 2012-2013 du réseau routier communal voté en 2012, est en attente de conclusions. Soit une année après.

Attendre les conclusions d'une étude et un fait, mais voilà bientôt 7 mois que le préavis PR12.21PR a été accepté par le Conseil communal sans avoir vraiment avancé. Combien de temps devons-nous encore attendre pour la réfection des zones prioritaires qui présentent un danger pour notre population ?

Pour exemple, le giratoire remparts/Ancienne douane, inscrit dans le crédit d'investissement du PR12.21PR, devient impraticable, pratiquement impraticable, on va dire.

Questions :

- Où en est la conclusion de l'étude sur la gestion du patrimoine routier (PR11.09PR) ?
- Quand seront réalisés les travaux d'entretien et de réfection des zones à risques et potentiellement dangereuses des routes yverdonnoises ? (selon PR12.21PR)

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je commencerai par la fin. Le risque des dangers rue des Remparts, giratoire du Pont de Gleyres et giratoire du Casino.

Effectivement, la route est dans un état catastrophique. Le service des travaux et d'environnement a déposé un rapport urgent pour la réparation des travaux. Là-dessus, tout le monde n'est pas d'accord de faire une réparation complète, il y a en pour Fr. 280'000.-- avec la signalisation qui est comprise dedans pour environ Fr. 70'000.--. Avec cela, parce qu'il y a le projet de la Place d'Armes qui est en route, on nous dit que cela ne sert à rien de faire trop de réparation pour deux ans voir quatre ans, les dates et les temps diffèrent. Donc là, on est conscient qu'il faut absolument faire quelque chose.

Il y a encore deux points noirs à faire urgemment, c'est les deux giratoires : 1. le giratoire du Pont tordu et 2. le giratoire du Centre funéraire. On est bien d'accord que ça ne peut plus durer comme cela. Ce n'est pas un véhicule tout terrain qu'il faudra. Ce sont les vélos qui me font souci, c'est les piétons qui traversent, on est vraiment à la rupture avant les accidents.

En ce qui concerne le préavis que vous avez dit, concernant une année pour faire la gestion du patrimoine routier, c'est en route, mais on ne peut pas tout faire en même temps et c'est en bonne voie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses.

Peut-être juste deux choses, quand je disais une année, c'est en comparaison avec le préavis PR12.21PR, en fait, il a été accepté pour la gestion du patrimoine au Conseil de juin 2011.

Et puis deuxième chose, dans le préavis PR12.21PR, concernant le crédit d'investissement pour l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier, il est dit pour le giratoire Remparts/Ancienne douane, que le devis de cette opération est de Fr. 63'000.--, alors ça me paraît un petit peu ..., vous dites qu'il y a à peu près Fr. 280'000.--. Alors, je ne sais pas, ça veut dire que le préavis est faux, a été voté faux, ou j'ai mal compris peut-être ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, pour le giratoire seul, vous êtes exactement dans la cible, mais depuis le giratoire, il faut aller jusque vis-à-vis du Casino et là, il y en a pour Fr. 180'000.-- plus les frais de marquage, les signalisations et le trafic. C'est un travail qui peut être fait, si on nous en donne l'obligation de le faire, au mois de juillet au plus tôt, parce que les entreprises ne peuvent pas travailler tant qu'il y a du gel et en plus elles n'attendent pas seulement sur la ville d'Yverdon pour refaire des réparations.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie pour ces précisions. Étant un usager quotidien de ce giratoire, c'est vrai que ça me fait souci, surtout pour les cyclistes, comme vous l'avez dit. Donc plus vite ce sera réparé à

mon avis, mieux ce sera. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.6

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Parcelle 3039 de la famille FREYMOND pour affectation aux logements.)

J'étais déjà intervenue à cette tribune pour évoquer la problématique de la parcelle 3039 propriété de M. FREYMOND et des possibilités qu'il y aurait ici, de l'affecter aux logements. Lors de cette intervention, qui était sauf erreur, une interpellation, Mme la Municipale de l'Urbanisme avait répondu que pour l'instant, cette parcelle était en zone intermédiaire et que pour l'instant, il n'y avait pas d'opportunité de le faire et qu'il y avait bien d'autres projets qui étaient en cours et qu'on n'avait pas le temps de s'en occuper.

Il y avait à ce moment là, un investisseur qui s'était présenté et qui était disposé à faire un projet qui corresponde aux besoins de logements qui existent à Yverdon, que ce soit en surface ou en prix. L'affaire en était restée là.

Il y a maintenant un deuxième investisseur qui s'est approché, depuis que la route de contournement a été adoptée. On sait que cette route va traverser cette parcelle 3039 et que des négociations doivent être entreprises avec le propriétaire de cette parcelle.

Ce second investisseur a pris contact, sur conseil du propriétaire, avec le service de l'urbanisme et des bâtiments. Il a été éconduit et on lui a dit qu'on n'avait pas le temps de s'occuper de cela. Hors, il faudra quand même bien négocier puisque le peuple yverdonnois a voté cette route de contournement et que je crois qu'elle ne passera pas ailleurs qu'ici, que je sache. Alors, je remettrai ici, le numéro de téléphone de cette entreprise pour que Mme la Municipale, décide, si elle veut l'atteindre ou pas.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Encore une fois, il ne s'agit pas seulement de temps, mais il s'agit de stratégie et d'aménagement dans le long terme. Si vous voulez développer tous les coins de la ville pour atteindre trente-cinq ou quarante mille habitants dans les cinq ans qui viennent, alors on peut y aller, mais on ne va jamais pouvoir financer les infrastructures nécessaires à compenser ou à accompagner l'augmentation de la population.

Je viens d'évoquer tout à l'heure, au début de cette séance, un collègue à soixante millions, si on augmente trop vite la population, et bien, ce type d'équipements vont devoir être multipliés. Donc ce n'est pas seulement une question de ressources internes affectées à des projets, c'est déjà un gros problème que d'assumer ce que nous devons assumer, mais c'est aussi de ne pas aller trop vite dans le développement de cette ville et de ne pas, surtout, la développer partout. On ne peut pas l'absorber, ne serait-ce que sur le plan financier, les recettes fiscales ne suivent pas le coût des investissements à consentir.

C'est pour cela, Mme la Conseillère, aussi et peut-être essentiellement que nous ne pouvons pas entrer en matière sur toutes les demandes de nouvelles affectations qui sont faites, sans compter encore sur l'avis du Canton qui est réservé et qu'il verrait certainement d'un mauvais œil une commune qui le ferait de cette manière-là.

Donc, je crois qu'il faut être bien clair sur les intentions de la Municipalité, la légalisation de ces terrains est prévue, elle est fixée dans le programme d'agglomération que vous avez lu dans le détail, donc vous connaissez bien, c'est au alentour de 2023-2025. La question de la route de contournement devra être évidemment traitée pour elle-même par ailleurs et on verra dans ce cadre-là quelles demandes et quelles possibilités nous avons d'entrer en matière sur une partie, sur des demandes qui pourraient être formulées. Mais la stratégie et la planification des travaux

n'envisagent pas une légalisation de ces terrains dans le court terme pour des raisons d'investissements et d'infrastructures nécessaires, à absorber les besoins d'une population nouvelle.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY à M. le Conseiller Dominique VIQUERAT
Question du 07.02.2013, Non relocation du local situé à la rue de l'Ancienne poste.**

Lors de la dernière séance de ce Conseil, M. le Conseiller Dominique VIQUERAT posait à la Municipalité une série de questions relatives à la relocation du local, anciennement magasin Bernina, situé à l'Ancienne-Poste 2.

Il demandait notamment, je résume, pourquoi cette surface commerciale était toujours vide, malgré l'appel à candidatures lancé en 2011, et si la Municipalité avait réellement opté pour la bonne stratégie concernant cet espace, malheureusement inoccupé depuis un certain temps pour ne pas dire un temps certain.

Voilà la réponse que je peux vous apporter aujourd'hui.

Tout d'abord concernant la démarche qui a été suivie par la Municipalité.

Suite au départ de l'ancien locataire, fin avril 2011, Bernina donc, un appel à candidatures a en effet été lancé. Cet appel a suscité un certain nombre de réponses, que la Municipalité a évaluées sous l'angle de trois critères : la qualité générale des dossiers reçus, leur capacité à renforcer la diversité des activités commerciales et l'attractivité globale du centre-ville, et leur potentiel d'animation de l'espace public.

Concernant principalement la question de la diversité, il a alors semblé important à la Municipalité, vous y faisiez, M. le Conseiller, référence dans votre question, de pousser un peu plus loin la démarche avant de se déterminer sur l'une ou l'autre de ces candidatures. La gérance communale a ainsi été chargée de prendre contact de manière proactive avec des enseignes qui ne seraient pas déjà représentées à Yverdon-les-Bains.

Cette démarche a malheureusement fait chou blanc. Les raisons évoquées par nos interlocuteurs étant soit le manque d'attractivité commerciale de la ville d'Yverdon-les-Bains en général, soit, plus spécifiquement, la trop petite surface (64m²) que nous leur proposons, soit les deux. Il faut toutefois noter que, si nos efforts n'ont pas été couronnés de succès, ils nous ont toutefois permis de glaner des informations intéressantes sur les demandes de certaines enseignes et de prendre des contacts qui, j'en suis certaine, nous serviront à l'avenir.

La Municipalité a donc décidé de reprendre la liste de l'appel à candidatures et, pour l'aider dans son choix, a demandé à la SIC (Société Industrielle et Commerciale) d'effectuer un classement des propositions qui leur semblaient les meilleures. Suite à cela, la Municipalité a choisi, début 2012, l'enseigne ayant eu la meilleure note. La gérance communale a malheureusement, par la suite, rencontré un certain nombre de difficultés au cours des négociations avec le futur

*Réponses de la
Municipalité*

locataire, au vu notamment des conditions, dont je vous passe le détail, exigées par lui de la commune. Pour ne pas perdre plus de temps, la Municipalité, qui ne pouvait pas donner suite à ces exigences, a choisi de ne pas persévérer avec cette personne.

Un certain nombre de mois s'étant écoulés depuis le premier appel à candidatures, et une série de nouvelles demandes ayant été adressées à la gérance dans l'intervalle, il a semblé à la Municipalité qu'il serait plus équitable envers tous les commerçants potentiellement intéressés, de relancer un appel à candidature. Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, au terme, de ce nouvel appel, pour répondre aux inquiétudes dont vous nous faisiez part lors de vos questions, quoiqu'il arrive à la sortie de ce nouvel appel à candidatures, le local Bernina, c'est son petit nom, trouvera preneur, la Municipalité s'y engage.

Sur le fond, maintenant, il y a une chose qu'il me semble importante de dire.

Nous regrettons tous, la Municipalité également, que cette surface commerciale soit restée vide aussi longtemps, et nous aurions aimé éviter que la commune ajoute une vitrine froide supplémentaire à celles des propriétaires privés.

Toutefois, il faut comprendre qu'il est important pour la ville, non pas seulement d'avoir des espaces commerciaux qui soient occupés, mais aussi de s'assurer, dans la mesure du possible, d'une attractivité et d'une diversité optimale du centre-ville.

Dans ce cadre, la Municipalité s'efforce d'identifier la meilleure stratégie que nous pourrions mettre en œuvre pour soutenir la vitalité du centre-ville et pour aider les commerçants qui y sont installés. Commerçants qui, eux aussi d'ailleurs, peinent souvent à trouver des repreneurs pour leurs commerces. Les démarches effectuées concernant la relocation de cet espace à l'Ancienne Poste 2, si elles n'ont pas été une grande réussite, il faut l'admettre, représentent malgré tout une des étapes nécessaires, et j'insiste sur ce point, au développement de cette stratégie. Stratégie dont la réussite passe forcément par une attitude plus proactive de la commune vis-à-vis des enseignes que nous aimerions attirer.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse. On le voit, sur le fond, la démarche est louable, on voit que dans les faits, ce n'est pas si simple que ça que de toujours vouloir obtenir absolument ce qu'on veut. C'est la même chose que lorsqu'on cherche à vendre des terrains, on n'a pas forcément toujours l'acheteur qu'on veut.

Par contre il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est finalement le coût de tout ceci, puisque je vous avais demandé de me chiffrer en terme de loyers perdus ce que tout ceci avait coûté. Vous m'aviez répondu que vous n'étiez pas très forte en calcul mental, mais à Fr. 2'000.-- par mois, il suffit de faire le nombre de mois que cela a été vide et puis je crois que mentalement, on y arrive assez facilement, me semble-t-il. Alors, si vous pouviez me donner le nombre de mois que c'est vide, je ferai le calcul moi-même. Je vous remercie.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Oui, M. le Conseiller, quelque soit nos capacités respectives à faire du calcul mental, je crois qu'on ne peut pas, si on veut parler de coût pour la collectivité, à mon avis moins un coût qu'un manque à gagner, prendre en compte tous les mois qui nous séparent du départ de l'ancien locataire. L'ancien locataire, c'est fin avril 2011, donc ce local est vide depuis le 1^{er} mai 2011, parce qu'il est normal que la commune, comme d'autres propriétaires, fasse des appels à candidatures pour louer, il dans ce sens normal et acceptable que des vitrines soient froides pendant quelques mois, dans l'intervalle.

Ce qui est plus intéressant de prendre en compte, pour autant qu'on puisse considérer cette information du manque à gagner, comme intéressante, c'est plutôt la différence qu'il y a entre le moment où la Municipalité a choisi de poursuivre des démarches plus intenses alors qu'elle

aurait pu choisir une personne dans la liste et relouer plus rapidement. Cela nous amène à une grosse année, je dirais de décalage, je vous laisse faire fois Fr. 2'000.--. Je pense que si on arrondit à Fr. 30'000.--, on arrive à quelque chose d'à peu près correct.

M. le Conseiller Christian WEILER :

C'est juste un petit commentaire. Je crois qu'il faut à peu près deux ans pour louer un local en plein centre ville, je suis moi-même propriétaire d'un local au centre ville et puis autant d'études, cela laisse un peu songeur. Alors quand sept entreprises et deux cents collaborateurs demandent maintenant des locaux, j'espère qu'on sera un peu plus efficace.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Philippe GRUET
Question du 07.02.2013, Convention de fusion Yverdon-les-Bains et Gressy - Transports publics.

Je dois plusieurs réponses concernant la mobilité. Je ne vais pas toutes les apporter ce soir, pour différentes raisons, mais je vais commencer un début de réponse à M. le Conseiller GRUET, en lui disant que nous avons demandé des offres à Travys et Car Postal, déjà au début de cette année pour calibrer un peu le coût d'une offre améliorée pour atteindre le village de Gressy et le hameau de Sermuz.

Je crois que depuis lors, vous avez vous-même discuté avec Car Postal et nous allons poursuivre les discussions avec Car postal pour mettre en œuvre une amélioration de la desserte de ces village et hameau dès le changement d'horaire de cette année, donc en décembre 2013.

Pour cela, nous allons discuter avec vous en direct pour évoquer les différentes solutions qui pourraient se présenter et puis voir avec les habitants quelle serait la solution acceptable pour eux à un coût qui soit raisonnable. Donc vous allez recevoir une invitation, d'ici quelques jours, pour une séance à ce sujet et nous reviendrons évidemment devant le Conseil lorsque nous aurons trouvé cette solution et que nous pourrons vous en informer.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
Postulat transformé en interpellation du 07.02.2013 pour le groupe des Verts, Pour un service de transports publics encore plus performant à Yverdon.

Un peu le même type de réponse pour Mme Elisabeth DESCAMPS qui elle, avait fait une interpellation et je l'en remercie encore puisque c'était un postulat transformé en interpellation sur un certain nombre de problèmes qui se posaient sur le réseau exploité par la société Travys, le réseau urbain. Je l'en remercie, non seulement de l'interpellation qu'elle a déposée ici, mais également des recherches qu'elle a faites par la suite pour apporter le plus d'informations possibles à la Municipalité et à la société Travys sur les dysfonctionnements ou les problèmes qui pouvaient se poser.

C'est une liste fort longue, nous sommes en train de l'analyser, malheureusement, notre responsable mobilité est en arrêt maladie pour quelque temps, donc nous allons reprendre ce dossier et également discuter directement avec l'interpellante avant de revenir devant votre Conseil pour une réponse complète.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS
Postulat transformé en interpellation du 07.02.2013, Billets Mobilis trois arrêts.**

Et enfin, M. KLAUS qui s'intéressait à la question des tarifs court parcours qui sont en usage dans la région lausannoise, tarif trois arrêts.

Une réponse qui vous ne vous satisfera pas M. le Conseiller, je le sais, mais elle est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est que dans le cadre de la communauté tarifaire Mobilis, les courts parcours TL (transport lausannois) sont une exception qui a des fondements historiques puisque ça faisait très longtemps que les TL avaient ces courts parcours et que l'association Mobilis ne souhaite pas voir se développer ce type de prestations. Ce, d'autant plus qu'à Yverdon-les-Bains, un court parcours n'a pas beaucoup de sens puisque d'une part nous avons à peu près 80% des usagers qui sont des abonnés, donc qui ont des abonnements Mobilis pour une, deux, trois zones, quatre zones, etc. et que d'autre part, ces courts parcours sont vraiment dans la ville d'Yverdon, qui est petite, peu intéressants.

Mais c'est surtout la contrainte liée à Mobilis qui pour l'instant en tout les cas, peut-être que cela peut changer dans le temps, qui nous empêche de mettre en œuvre une telle solution.

Voici pour ces embryons de réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 mai 2013 à 20h00.

Il est 21h25, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée. Merci à tous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 mars 2013

	Page
1. Appel.....	- 222 -
2. Approbation du PV du 7 février 2013.....	- 222 -
3. Démission.....	- 223 -
4. Assermentation.....	- 224 -
5. Communications du Président.....	- 224 -
6. Communications de la Municipalité.....	- 227 -
7. Nomination d'un membre à la Commission communale de recours.....	- 229 -
8. Préavis n° PR13.02PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 510'000.-- pour les travaux de stabilisation et de renforcement de la route de Pomy « En Calamin » - étape 2.  M. Pierre CHERBUIN, rapporteur.....	- 230 -
9. Préavis n° PR13.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 750'000.-- pour la participation de la ville au programme « ProKilowatt » et l'installation de 500 luminaires LED.  Mme Martine FREY TAILLARD, rapportrice.....	- 231 -
10. Propositions individuelles et interpellations.....	- 232 -
10.1 Une Motion conjointe de Mme la Conseillère Carmen TANNER et de M. le Conseiller Mathias HUMBERT.....	- 232 -
10.2 Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Retrait PR12.37PR.).....	- 232 -
10.3 Une Interpellation de M. le Conseiller François ARMADA (Courrier d'entreprises yverdonnoises au sujet de leur développement territorial.).....	- 234 -
10.4 Une Question de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN (Plan général d'affectation.).....	- 239 -
10.5 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (État du réseau routier yverdonnois.).....	- 239 -
10.6 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Parcelle 3039 de la famille FREYMOND pour affectation aux logements.).....	- 241 -
Réponses de la Municipalité	
Mme la Municipale Marianne SAVARY à M. le Conseiller Dominique VIQUERAT Question du 07.02.2013, Non relocation du local situé à la rue de l'Ancienne poste.....	- 242 -

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Philippe GRUET
Question du 07.02.2013, Convention de fusion Yverdon-les-Bains et Gressy - Transports publics..... - 244 -

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
Postulat transformé en interpellation du 07.02.2013 pour le groupe des Verts, Pour un service
de transports publics encore plus performant à Yverdon..... - 244 -

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS
Postulat transformé en interpellation du 07.02.2013, Billets Mobilis trois arrêts..... - 245 -